



Bulletin Municipal N°2



2 Juillet 2020

Le mot du Maire

Chers administrés,

Vous trouverez ci-joint les budgets primitifs qui ont été votés le 2 juillet 2020.

Les premiers investissements prévus sont l'agrandissement de la Bibliothèque dont les travaux ont été commencés en sortie du déconfinement, une réfection des douches pour le foot situées dans les vestiaires de la salle polyvalente, l'éclairage de la sente reliant le lotissement du jeu d'Arc avec les rues Émile LOCQ et André NOYELLE, des tableaux interactifs pour l'école, la gestion des eaux de ruissellement avec une première tranche au centre bourg. D'autres dépenses urgentes sont programmées, la réfection des nids de poule sur nos routes, marquage au sol pour la rentrée scolaire, des travaux d'entretiens et de réparations pour le matériel communal.

Des travaux sont prévus à partir de fin septembre sur le réseau de distribution d'eau potable rue de Mouy et sur la départementale reliant CHATEAU-ROUGE. Nous reviendrons vers vous pour plus d'informations sur les dispositions de circulation.

Les trois taxes, le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation ont été votées sans changement des taux. Pour information la taxe d'habitation est programmée pour être progressivement supprimée pour tous les Français selon les dernières informations gouvernementales qui peuvent encore changer. Huit foyers sur dix ne paieront plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale dès 2020. Pour les 20 % restants, il faudra attendre 2023. Les résidences secondaires et les logements vacants demeurent taxés.

L'état prévoit de compenser les communes par des subventions communales pour pallier la suppression de la

taxe d'habitation sur la base des taux 2016 /2017. Ce qui implique une diminution des ressources communale pour les municipalités qui ont augmenté leur taux depuis 2017.

Pour le moment nous n'avons aucune information sur les éventuelles compensations pour les nouvelles constructions, là aussi, nous avons un risque de diminution de nos ressources.

Comme précisé lors de la campagne électorale, un avocat sera à votre disposition pour des conseils et orientations, chaque premier samedi de chaque mois de 9h30 à 12h00.

La commémoration du 27 août de Château-Rouge en l'honneur des fusillés et de leurs familles est maintenue. Le rendez-vous est organisé à 18h30 à l'angle de la rue Marcel MILLIEZ et Marcel STOPIN.

Autre point, nous prévoyons de conserver la tradition du village, à savoir le feu d'artifice qui est prévu le samedi 26 septembre à 22h30 au stade de foot et la brocante le dimanche 27 septembre 2020. Il est évident que tout ceci est sous réserve de nouvelles directives gouvernementales. Concernant le feu d'artifice selon les conditions actuelles nous vous demanderons de porter un masque pour notre sécurité à tous.

Nous comptons sur votre mobilisation pour que des volontaires remettent en ordre de marche l'association des moins jeunes avec des innovations diverses et variées adaptées à notre époque. N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour y réfléchir et construire un projet.

Nous remercions toutes les personnes qui entretiennent devant leur propriété, votre travail contribue à rendre notre village plus attractif, cependant beaucoup reste à faire. Nous avons un retard considérable que nous résoudrons avec un peu de temps.

Je terminerai cette page en m'exprimant au nom de toute l'équipe municipale. Les menaces et insultes prodiguées envers les employés communaux du service technique sont inadmissibles et inappropriées, nous demandons aux auteurs de cesser.

Les donneurs d'ordres concernant leur activité sont le maire et ses adjoints, nous sommes à votre disposition si vous avez des remarques à formuler, un dialogue constructif est le début d'une solution.

Bonnes vacances

Le Maire

Francis CHABLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 2 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de Cauvigny du-ment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, rue du tilleul à Cauvigny, sous la prési-dence de Monsieur Francis CHABLE, Maire.

Étaient présents :

Les adjoints : Mme Christine DAVIAU, Mr Julien BREEMEERSCH.

Les conseillers : Mesdames, Cécile DE LAERE, Patricia DEPONDT, Bernadette DORE-MIEUX, Marie-Laure DUCHESNE, Nolwenn GUIGONNET, Valérie JUGAN-GORGE, Sté-phanie MONTEMONT, Cécile VIDAL.

Messieurs, Gregory ANCART, Hervé BARKATS, Pascal BARRAULT, Frédéric BROSSARD, José MARTINS, Carlos RIBEIRO-FARIA.

Absents excusés : David CLIN, Julien ROZE.

Madame Christine DAVIAU est nommée secrétaire.

Ouverture de la séance à 20 heures.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au scrutin par vote à main levée.

Ci-dessous, les décisions et délibérations prises par le Conseil Municipal :



Désignation et élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Sont élus à l'unanimité,

Titulaires : Hervé BARKATS, Julien BREEMEERSCH et David CLIN.

Suppléants : Pascal BARRAULT, Valérie JUGAN-GORGE et Carlos RIBEIRO-FARIA.



Désignation et élection d'un correspondant défense

Est élu à l'unanimité Frédéric BROSSARD.



Désignation et élection des représentants à l'ADTO (assistance départementale pour les territoires de l'Oise) :

Sont élus à l'unanimité :

Titulaire : Francis CHABLE.

Suppléant : Julien BREEMEERSCH.

Désignation et élection des membres de la commission embellissement :

Sont élues à l'unanimité :

Cécile DE LAERE, Patricia DEPONDT, Marie-Laure DUCHESNE,

Nolwenn GUIGONNET.

Désignation et élection des membres de la commission communication



Sont élus à l'unanimité :

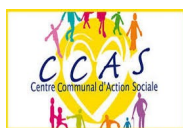
Gregory ANCART, Julien BREEMEERSCH, Christine DAVIAU,
Cécile DE LAERE, Patricia DEPOND, Cécile VIDAL.

Désignation et élection des membres de la commission de sécurité

Sont élus à l'unanimité :

Pascal BARRAULT, Julien BREEMEERSCH,
Cécile DE LAERE, Bernadette DOMERIEUX, Julien ROZE.

Désignation et élection des membres de la commission du CCAS



Sont élus à l'unanimité :

Conseillers Municipaux : Christine DAVIAU, Bernadette DOMERIEUX,
Marie-Laure DUCHESNE, Stéphanie LEPIS-MONTEMONT, Cécile VIDAL

Membres extérieurs : Catherine BOURDON, Alain BOUSSEL, Magalie CERNY,
Nicole PITTE, Michel TANGUY

Désignation et élection des membres représentant la commune au comité des fêtes



Sont élus à l'unanimité :

Pascal BARRAULT, Christine DAVIAU, Marie-Laure DUCHESNE,
Valérie JUGAN-GORGE, José MARTINS, Cécile VIDAL.

Par délibération en date du 2 juillet 2020, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le comptable public aux poursuites sur les recettes locales. (Loyers....)



Par délibération en date du 2 juillet 2020, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour une aide financière, concernant le financement de l'accompagnatrice qui assure l'encadrement dans le bus scolaire.

Soutien aux fermetures administratives

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de soutenir les professionnels de notre village, contraints de fermeture par décision administrative, en procédant à l'annulation des loyers. "Le P'tit Mavais" pour une période de trois mois et la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) pour 2 mois.



Présentation et vote du Compte de gestion et administratif communal

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et administratif de l'exercice 2019, présenté par monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion et administratif pour l'exercice 2019 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de Gestion et administratif 2019 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement :	644 027.42 €
Déficit Investissement :	58 884.13 €
Reste à réaliser :	216 403.65 €
Besoin de financement :	275 287.78 €
Affectation des excédents de fonctionnement 2019 au compte 02 :	368 739.64 €
Affectation des excédents de fonctionnement au BP investissement 2020 au compte 1068 :	275 287.78 €

Présentation et vote du compte de gestion et administratif du CCAS



Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et administratif du CCAS de l'exercice 2019, présenté par monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion et administratif pour l'exercice 2019 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de Gestion et administratif du CCAS 2019 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement :	5 812 €
Affectation des excédents de fonctionnement 2019 au compte 02 :	5 812 €



Vote des taux d'imposition des trois taxes directes et locales

Monsieur le Maire propose de ne pas réévaluer les taxes et de maintenir les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : **10,02%**
- Taxe foncière sur le bâti : **23,23%**
- Taxe foncière sur le non bâti : **48,89%**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

- ⇒ CCAS : 4800€
- ⇒ AFM TÉLÉTHON : 150€
- ⇒ APEI : 100€
- ⇒ Arizona Country Danse : 300€
- ⇒ Football Noailles-Cauvigny : 2000€
- ⇒ Bibliothèque (comité des fêtes) : 1500€
- ⇒ Collège de Noailles : 500€
- ⇒ Comité des fêtes : 7000€
- ⇒ GCC et GSC : 1300€
- ⇒ GSC section cross : 500€
- ⇒ Ligue contre le cancer : 150€
- ⇒ OCCE60 école « le grand jardin » : 3500€
- ⇒ Récréation : 450€
- ⇒ Société de chasse Cauvigny : 500€
- ⇒ UMRAC OISE anciens combattants Cauvigny : 200€
- ⇒ Union à Cauvigny : 300€



Présentation du budget primitif 2020 en fonctionnement et investissement

Fonctionnement :

Budget communal primitif 2020 en fonctionnement, équilibré en dépenses et recettes :
1 496 067.64€

Investissement :

Budget communal primitif 2020 en investissement, équilibré en dépenses et recettes :
601 783.26€

Après avoir entendu et approuvé, le compte du budget **primitif 2020 de fonctionnement et d'investissement**, présenté par monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que le budget général (fonctionnement, investissement) 2020 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget général 2020.

Présentation du budget primitif 2020 du CCAS



Après avoir entendu et approuvé le compte du budget **primitif de fonctionnement du CCAS 2020**, présenté par monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que le budget de fonctionnement n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget de fonctionnement primitif 2020 comme suit :

Budget communal primitif 2020 en fonctionnement, équilibré en dépenses et recettes soit :
10762.50€

Questions diverses

Conseil Municipal Jeunes



Nous souhaitons créer un conseil municipal des jeunes afin de les faire participer aux projets de la commune afin qu'ils puissent, dans la mesure du possible réaliser les leurs.

Nous souhaitons qu'il soit composé d'enfants à partir du CM1 jusqu'à la 6ème (avec des groupes de travail différents). Il n'y a pas de condition pour être élu, il suffit d'être volontaire. Les élections sont en octobre, en même temps que celles des représentants des parents d'élèves. La durée du mandat peut être de 1, 2 ou 3 ans. Un partenariat serait privilégié avec l'école du village.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, ce projet pourrait être mis en place dès la rentrée 2020, ou reporté en 2021 si les conditions de se réunir sont interdites

Adolescents

Nous envisageons de recevoir les adolescents courant septembre pour recueillir leurs souhaits et voir avec eux ce qui peut être mis en place.

Association séniors

Il nous paraît important que cette association reprenne vie au sein de notre village. Nous faisons appel à tous ceux qui voudraient bien l'animer, ou y apporter une aide et soumettre des suggestions. Nous sommes tout disposés à soutenir les volontaires. Vous pouvez nous contacter à la mairie pour tous renseignements.



Nous sommes heureux de constater que 160 personnes d'entre vous sont inscrites. Pour rappel à ceux qui n'ont pas encore fait ce choix, cette inscription vous permet de recevoir un mail à chaque nouvelle information, y compris les comptes rendus, les ordres du jour du conseil municipal.

Séance levée à 21h30



- ◆ Les prochains comptes rendus seront distribués uniquement pour les personnes qui en ont fait la demande en mairie en donnant leurs coordonnées.



- ◆ Nous souhaitons être en mesure de venir en aide aux personnes isolées ou en difficultés, particulièrement en période de grande chaleur ou de grand froid. Merci de vous faire connaître en mairie ou tout simplement nous signaler les coordonnées de MAVAIS susceptibles d'avoir besoin de nos services.

Toutes ces informations resteront confidentielles.



- ◆ L'équipe municipale tient à féliciter les nouveaux diplômés 2020 et nous leur souhaitons le meilleur pour la poursuite de leurs études ou pour leurs entrées dans la vie active.